

GIRAULT Arthur, Assimilation, extermination ou refoulement

« Quant aux indigènes, [l'assimilation] peut leur être soit favorable, soit défavorable : dans tous les cas, il tend à modifier considérablement leur situation antérieure. Que si l'on espère pouvoir leur inculquer nos idées et nos mœurs, alors on travaille avec ardeur à en faire des Français comme les autres : on les instruit, on leur accorde le droit de suffrage, on les habille à l'européenne, on substitue nos lois à leurs coutumes, on poursuit en un mot l'assimilation des indigènes. Mais si on désespère d'arriver à ce résultat, s'ils se montrent réfractaires à notre civilisation, alors, pour les empêcher de jeter une note discordante au milieu de l'uniformité générale, on les extermine et on les refoule. », *in Principes de colonisation et de législations coloniales, 1927 (source : Internet).*